

CHARTRE ECOLOGIQUE

1 Energie

1.1 Limiter la consommation énergétique des engins sur les chantiers :

⇒ Optimiser les distances de transport sur les chantiers dans le cadre des mouvements de terre.

1.2 Limiter la consommation énergétique des installations :

⇒ Ne pas éclairer les pièces inoccupées.

⇒ Ne pas éclairer la nuit et le week-end en respectant le principe de sécurité.

⇒ Eteindre ou mettre en veille les appareils électriques (*ordinateurs, imprimantes...*) le soir et le week-end.

⇒ Utiliser de façon raisonnée les climatisations et les chauffages.

1.3 Développer la part d'énergie renouvelable :

⇒ Souscrire aux contrats EDF Equilibre : Pour chaque kWh acheté dans ce cadre, EDF s'engage à injecter sur le réseau électrique national un kWh d'électricité issu de ses propres sites "verts", audités, certifiés et contrôlés par Observ'ER, l'Observatoire des Energies Renouvelables. Le prix facturé est légèrement supérieur, de 1 à 3 %, au prix de l'énergie classique. L'électricité étant un produit non traçable, il est délivré par l'observatoire un certificat vert garantissant l'origine, le décompte et la mise sur le réseau de la quantité d'électricité équivalente achetée à EDF.

2 Ressources naturelles

Réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers de route à l'horizon 2020 (*convention d'engagement volontaire*).

⇒ Proposer systématiquement des variantes environnementales lors des réponses aux appels d'offre.

⇒ Etudier la possibilité de valoriser les matériaux du site par traitement ou autre procédé.

⇒ Encourager la recherche de matériaux proches des limites d'emprise du projet.

3 Eau

3.1 Réduire la consommation d'eau (*convention d'engagement volontaire*).

⇒ Réutiliser l'eau de pluie stockée dans les bassins de rétention pour l'arrosage des pistes des chantiers.

⇒ Adapter le matériel et la méthode d'arrosage au juste besoin du chantier.

⇒ Programmer l'arrosage des espaces aux heures fraîches.

3.2 Limiter la pollution de l'eau.

⇒ Traiter les eaux de ruissellement du chantier avant rejet dans le milieu naturel (bassins et filtres).

⇒ Traiter les eaux de lavage et de ruissellement des installations (*station service, atelier mécanique...*) avant rejet dans le système d'assainissement collectif

4 Déchets

4.1 Réduire la quantité de déchets à la source.

⇒ Réutiliser les déchets inertes des chantiers

⇒ Utiliser les essuie-mains en tissu et lavables

⇒ Utiliser des fontaines d'eau plutôt que des bouteilles plastiques

4.2 Choisir les filières de collecte et de traitement adaptés aux déchets :

⇒ Trier sur chantier : déchets inertes, non dangereux et dangereux

⇒ Trier dans les installations : papier et carton, cartouches d'imprimantes, toners, cd et piles, D3E et déchets dangereux (*huiles de vidanges, linges souillés...*)

5 Gaz à Effet de Serre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 33% sur les chantiers de terrassement de route à l'horizon 2020 (*convention d'engagement volontaire*) :

⇒ Estimer nos émissions de GES sur chantier avec le logiciel Omega TP

6 Biodiversité

Limiter nos impacts sur la biodiversité :

⇒ Préserver les zones sensibles (*déplacement de mares, identification des zones protégées...*)

⇒ Travailler dès que possible avec les organismes locaux compétents en matière d'environnement

7 Pollutions

Prévenir les pollutions :

⇒ Entretien et contrôler périodiquement les engins et le matériel

⇒ Mettre à disposition les kits absorbants (*chantier et atelier*)

⇒ Limiter l'envol des poussières sur le chantier par l'arrosage des pistes

8 Sensibilisation des parties prenantes

Responsabiliser le personnel du Groupe et les fournisseurs et sous-traitants aux bonnes pratiques environnementales

⇒ Sensibiliser et impliquer nos sous-traitants par le biais d'une charte environnement contractuelle signée (jointe au contrat de sous-traitance)

⇒ Sensibiliser les salariés lors de l'accueil sur les chantiers et des ¼ d'heures Environnement

9 Système de management

9.1 Décliner le système de management environnemental du Groupe

⇒ Prendre en compte les exigences réglementaires environnementales applicables

⇒ Eviter ou réduire nos impacts environnementaux par la mise en place de plans d'actions environnementales sur les chantiers

⇒ Effectuer régulièrement des visites de chantiers et des contrôles de conformité réglementaire

9.2 Développer les certifications ISO 14001 des filiales et des régions du Groupe NGE

> En savoir plus sur notre engagement :

www.infomaniak.ch/ecology/rejoigneznous.php

